

Les enjeux de la conférence
de Durban

veille
et PROPOSITIONS

Novembre 2011

9



COP17/CMP7
UNITED NATIONS
CLIMATE CHANGE CONFERENCE 2011
DURBAN, SOUTH AFRICA

FONDATION
 **POUR LA**
NATURE
& L'HOMME

sommaire

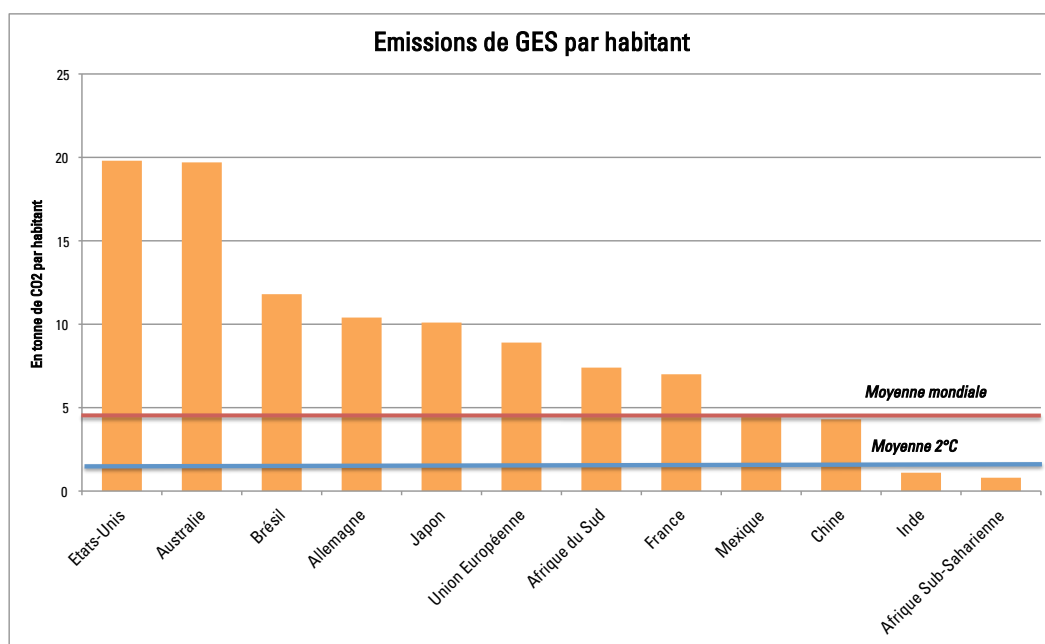
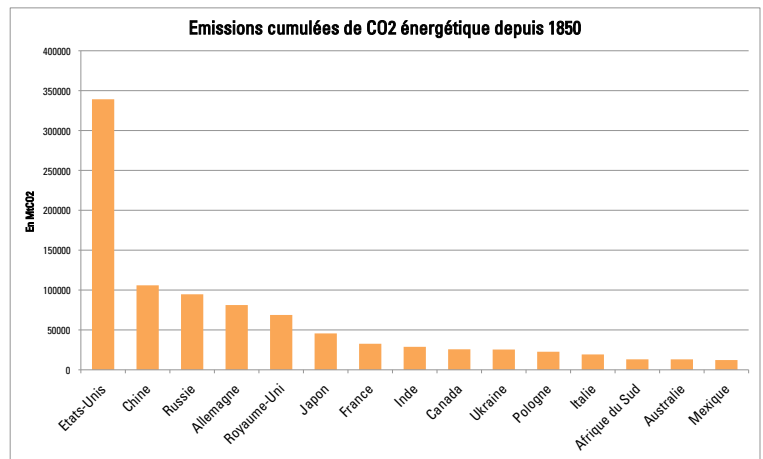
Introduction	3
Le protocole de Kyoto sur la sellette	5
Définir une seconde période d'engagements pour le protocole de Kyoto	5
Rehausser les objectifs de réduction pour rester en dessous de 2° C	7
Des financements innovants indispensables	10
Trouver 100 milliards par an d'ici 2020	10
Des financements de transition indispensables	13
Des règles de gouvernance équilibrées pour le fonds vert	14

INTRODUCTION

2012 approche à grands pas, et avec cette échéance, la fin de la première période d'engagement du protocole de Kyoto. En effet, celle-ci, qui implique que les pays industrialisés ayant ratifié ce texte réduisent de manière absolue leurs émissions de gaz à effet de serre, à un niveau d'environ 5% par rapport à 1990, couvrait la période 2008-2012.

Conformément à ce que prévoit le protocole, la communauté internationale a engagé en 2005 un cycle de négociations pour définir les engagements dans le cadre d'une deuxième période d'engagement, démarrant en 2012, et pouvant aller jusqu'en 2020. Ces négociations auraient dû se conclure à Copenhague en décembre 2009, mais **le refus de certains pays industrialisés et la faiblesse des engagements pris lors de cette réunion ont entraîné une rupture du dialogue entre les pays industrialisés et les pays en développement.**

Les pays industrialisés sont historiquement responsables du changement climatique aujourd'hui constaté. Les Etats-Unis représentent à eux seuls près de 30% des émissions dans l'atmosphère cumulées depuis 1850, devant l'UE-27 (avec plus de 25%), la Chine et la Russie (8%), puis le Japon (4%). La France quant à elle compte pour environ 3% de ces émissions cumulées. Ces pays présentent en outre un niveau d'émissions par tête (cf. graph) bien plus élevé que les pays en développement.

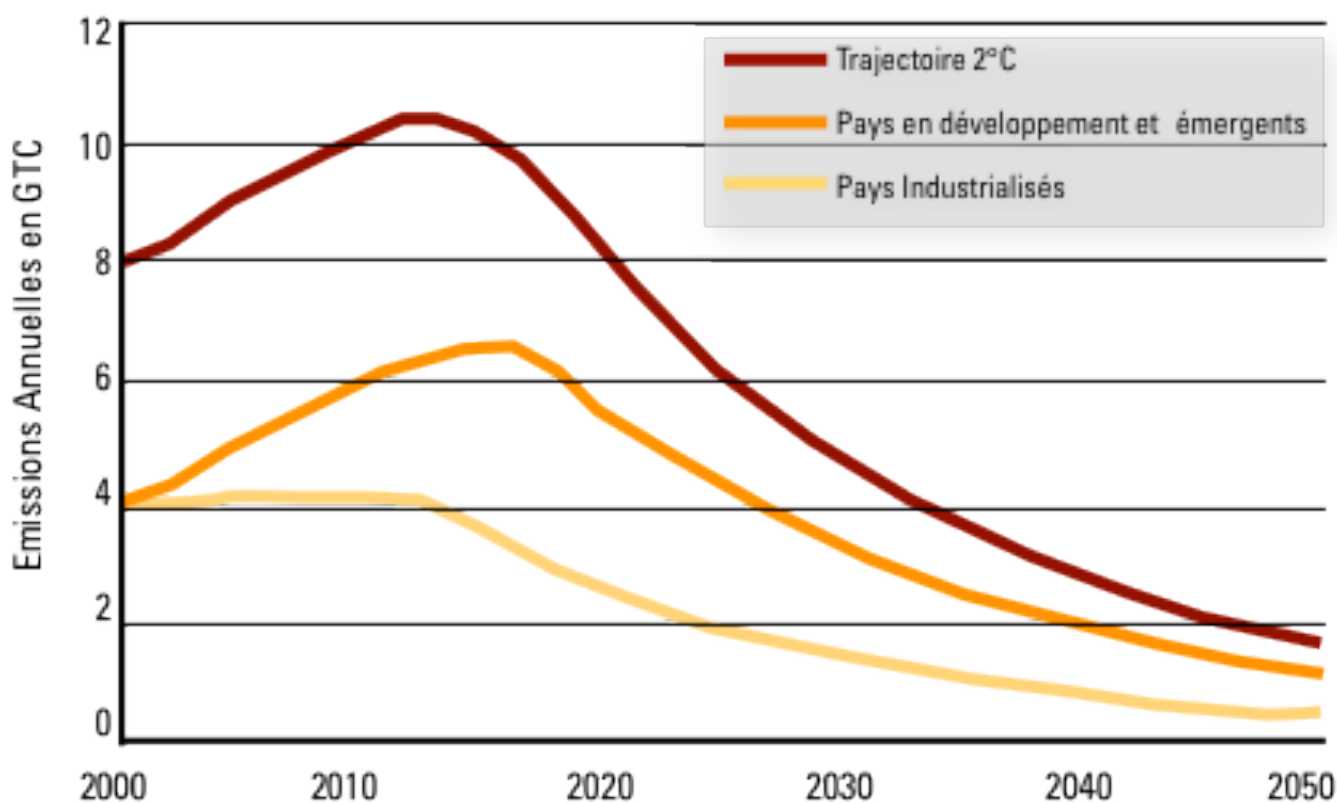


Source : CAIT, WRI

Les pays émergents et en développement représentent cependant aujourd'hui la majeure partie des émissions mondiales. Depuis quelques années, la Chine est même devenue le principal pays émetteur de GES dans le monde. L'enjeu des négociations s'est donc déplacé dans les dix dernières années, puisqu'il s'agit autant de réduire les émissions de GES des pays industrialisés que de faire évoluer les trajectoires d'émissions des pays émergents et des pays les plus pauvres vers un développement sobre en carbone.

Pour rester en dessous des 2° C, seuil au-delà duquel les impacts pour les sociétés humaines et les écosystèmes seront fortement perturbés, **il est donc nécessaire que l'ensemble des pays réduisent leurs émissions fortement.** Selon le 4^e rapport du GIEC, pour rester en dessous de ce seuil, il faudra diviser par 2 à 3 les émissions mondiales de GES d'ici 2050, ce qui implique une réduction de 75% à 95% dans les pays industrialisés, mais aussi des actions ambitieuses dans les pays en développement, et en particulier les pays émergents.

Les émissions de GES dans le monde



Source : Commission européenne

LE PROTOCOLE DE KYOTO SUR LA SELLETTE

Un accord en voie de disparition.

Si les négociations internationales sur la deuxième période d'engagement ont officiellement débuté en 2005 à Montréal, deux étapes importantes ont structuré jusque-là les négociations. La conférence de Bali en 2007 a marqué un tournant, avec la validation du principe d'actions non contraignantes de réduction des émissions de GES des pays en développement, soumise à la mise à disposition de financements et de transferts de technologies de la part des pays industrialisés. A Copenhague en 2009, un accord global a fixé l'objectif de rester en dessous de 2° C, accompagné de la mise en place de financements à destination des pays en développement, d'un montant de 30 milliards de dollars sur la période 2010-2012, et de l'engagement de monter ces financements à hauteur de 100 milliards d'ici 2020.

1. DÉFINIR UNE SECONDE PÉRIODE D'ENGAGEMENTS POUR LE PROTOCOLE DE KYOTO

➔ Capitaliser sur les acquis du protocole de Kyoto

Le protocole de Kyoto constitue le cadre essentiel à la mise en œuvre d'actions concrètes de lutte contre le changement climatique. Outre les engagements de réduction des émissions légalement contraignants pour les pays industrialisés, ce texte contient de nombreuses dispositions concrètes qui engagent l'ensemble des pays l'ayant ratifié.

C'est en effet dans ce texte qu'on trouve le mécanisme pour un développement propre, qui permet aux pays et entreprises du Nord de financer des projets de réductions d'émissions au Sud, mais aussi le Fonds pour l'Adaptation au changement climatique,

abondé par un prélèvement de 2% sur les mécanismes de projet.

Ces éléments doivent constituer, pour plusieurs raisons, la base du cadre juridique à venir pour atteindre l'objectif de limiter le réchauffement en dessous de 2° C, tel que défini par l'accord de Copenhague.

Sa dimension juridiquement contraignante, qui implique généralement un vote par les parlements nationaux est indispensable. On peut toutefois émettre des réserves sur l'importance d'avoir un cadre contraignant, puisque certains pays n'atteindront pas les objectifs qu'ils se sont fixés (*cf. tableau*).

Pays	Objectif de Kyoto pour 2008-2012	Situation des émissions actuelle (2009)
France	0 %	-8 %
Union Européenne	8 %	-17 %
Allemagne	-21 %	-26 %
Royaume-Uni	-12,5 %	-27 %
Japon	-6 %	-5 %
Etats-Unis	-7%*	+7%
Australie	+8%	+14%
Canada	-6 %	17 %
Russie	0 %	-36 %
Pays Industrialisés	-5,5 %	-10 %

Source : UNFCCC

Mais la définition d'un cadre légal, assorti de mécanismes de contrôle et de sanction permet néanmoins d'offrir aux investisseurs une sécurité juridique importante.

Comme l'un des principes incontournables du régime international de lutte contre le changement climatique est la fixation d'un prix du carbone qui encourage les acteurs économiques à se tourner vers l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables plutôt que vers les énergies fossiles, il va de soit qu'un **traité international juridiquement contraignant a bien plus de poids que de simples déclarations politiques.**

Ainsi, aujourd'hui, les hésitations de la communauté internationale sur une deuxième pé-

riode d'engagement du protocole de Kyoto provoque **une instabilité qui n'est pas propice à encourager les choix d'investissements.**

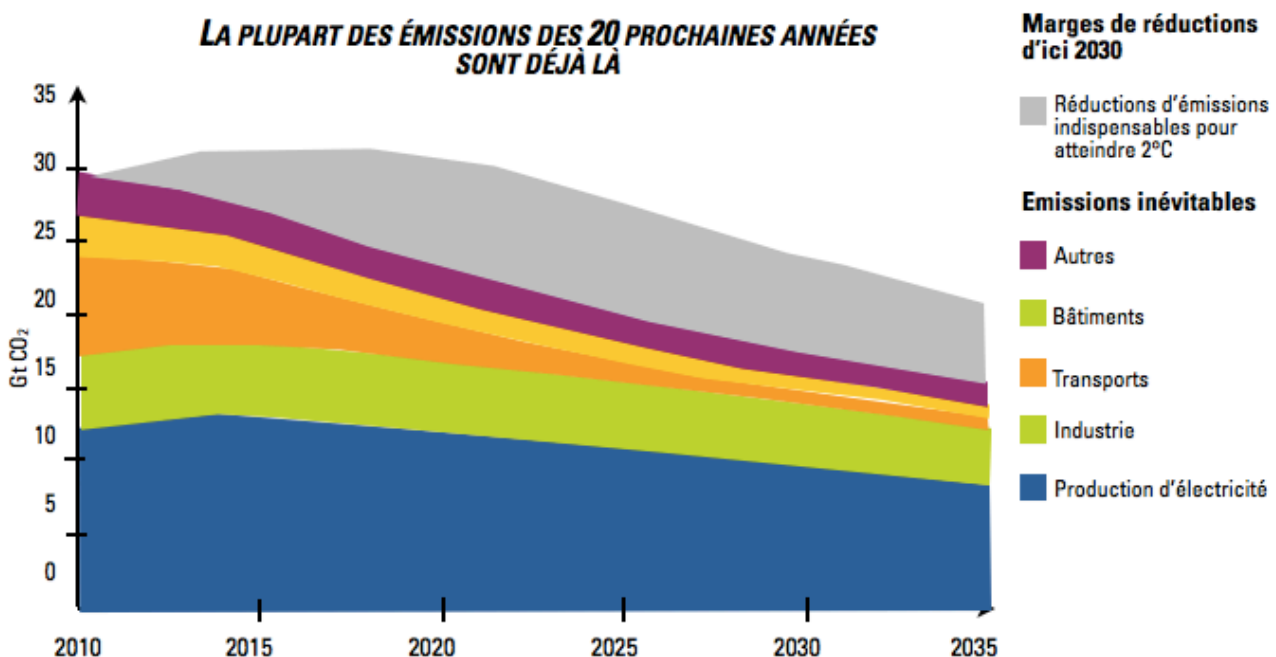
Comme le montre la récente analyse de l'Agence Internationale de l'Energie contenue dans le *World Energy Outlook 2011*, **la plupart des décisions d'investissements prises au cours des dernières années limitent fortement les marges de manœuvres pour les décideurs politiques et économiques.** Il est donc plus que temps de donner un signal clair à l'ensemble des acteurs pour que les choix faits dans les 5 prochaines années nous permettent de rester sur une trajectoire d'émission compatible aux engagements pris à Copenhague.

Engager l'ensemble de la Communauté internationale

Le principal point d'achoppement entre pays industrialisés d'un côté et pays en développement et émergents de l'autre est la répartition des efforts de réduction des émissions. En effet, **la plupart des pays en développement et émergents considèrent que les pays industrialisés doivent être les seuls à prendre des engagements de réduction de leurs émissions contrôlés juridiquement**, en raison

de leur responsabilité historique dans le phénomène du changement climatique.

Pour la plupart des pays industrialisés, et notamment le Japon, les Etats-Unis, le Canada et l'Australie, il est préférable d'attendre un accord global, incluant des objectifs de réduction pour les grands pays émergents (Chine, Inde, Afrique du Sud, Brésil, Mexi-



Source : Agence Internationale de l'Energie

que...) avant de valider des engagements de réduction des émissions. Cela concerne moins **l'Europe, qui a déjà adopté une législation interne validant une réduction juridiquement contraignante d'au moins 20% de ses émissions d'ici 2020.**

Pour la FNH, il n'est pas nécessaire d'attendre un engagement légalement contraignant de la part des grands émergents avant de

s'engager dans une deuxième période d'engagement du protocole de Kyoto. En effet, si des actions doivent être mises en œuvre dans ces pays, le niveau de vie dans les pays du Nord, ainsi que les niveaux d'émission par habitant, 3 à 4 fois supérieurs à ceux des principaux émergents, mais aussi l'enjeu d'émancipation des énergies fossiles imposent des actions ambitieuses et unilatérales de la part des pays riches.

➔ **Relancer les débats sur l'agriculture**

Depuis plusieurs années, la Communauté internationale s'intéresse à l'agriculture, qui représente environ 15% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, et pour laquelle peu de mesures ont été adoptées jusque-là.

A Cancún, les discussions ont été abandonnées, bloquant notamment sur une remise en cause de la libéralisation des échanges agricoles. Parce que changer nos modes de production et de consommation est indispensable pour lutter contre le changement climatique, il est essentiel que les négociations sur ce thème reprennent à Durban.

➔ **A quand un accord international juridiquement contraignant pour l'ensemble des pays ?**

Il est peu probable qu'un accord sur la deuxième période d'engagements du protocole de Kyoto soit trouvé à Durban. Cela constituerait un échec important pour le multilatéralisme, 6 mois avant le 20^e anniversaire du sommet de la Terre de Rio en juin 2012. Le blocage provoqué par des pays comme les Etats-Unis, le Canada ou encore le Japon

et l'Australie risque de faire tomber le régime climatique international dans un flou juridique le plus complet, avec la seule promesse d'un accord trouvé entre 2015 et 2020. Or, **rien n'est fait pour inverser la tendance des émissions de GES d'ici 2015, il ne restera que très peu de chances de rester en deçà des 2° C.**

2. REHAUSSER LES OBJECTIFS DE RÉDUCTION POUR RESTER EN DESSOUS DE 2° C

➔ **Les pays industrialisés à la traîne**

Les pays industrialisés sont au cœur du protocole de Kyoto, puisqu'ils sont, dans la première période d'engagements les seuls à avoir des engagements de réduction absolus de leurs émissions de GES. Cela s'explique par leur situation économique bien plus favorable que celle des pays en développement et émergents, mais aussi par une responsabilité historique dans les émissions de GES.

Selon le 4^e rapport du GIEC, publié en 2007, et confirmé par plusieurs études ultérieures, afin de rester en dessous des 2° C de réchauffement moyen, il est nécessaire que les pays

industrialisés réduisent de 25% à 40% leurs émissions en 2020, par rapport aux niveaux de 1990. Or aujourd'hui, **la somme des engagements pris par les pays industrialisés dans le cadre de l'accord de Copenhague** est bien en dessous de ce niveau. Presque aucun pays n'a pris d'engagement se situant dans la fourchette recommandée par le GIEC, comme le rappelle le tableau ci-après. Ces éléments sont profondément inquiétants, dans la mesure où ils nous conduisent sur la voie d'un réchauffement de 3° C à 4° C, comme le rappelle le graphique ci-après.

Pays	Situation des émissions actuelles (2009)	Objectifs pour 2020
France	-8 %	-20 %
Union européenne	-17 %	-20 %
Allemagne	-26 %	-20 %
Royaume-Uni	-27 %	-20 %
Japon	-5 %	-25 %
Etats-Unis	+7%	-7 %
Australie	+14%	-15 %
Canada	17 %	-3 %
Russie	-36 %	-15% à -25%
Pays industrialisés	-10 %	N/A

➔ Les pays émergents sur une dynamique de réduction de leurs émissions ?

Les principaux pays émergents ainsi que de nombreux pays en développement se sont engagés à mettre en place des NAMAs, des mesures appropriées nationales d'atténuation de leurs émissions de GES. Ces actions dans le domaine de la protection des forêts, de l'efficacité énergétique ou du développement des énergies renouvelables sont intéressantes, et parfois ambitieuses.

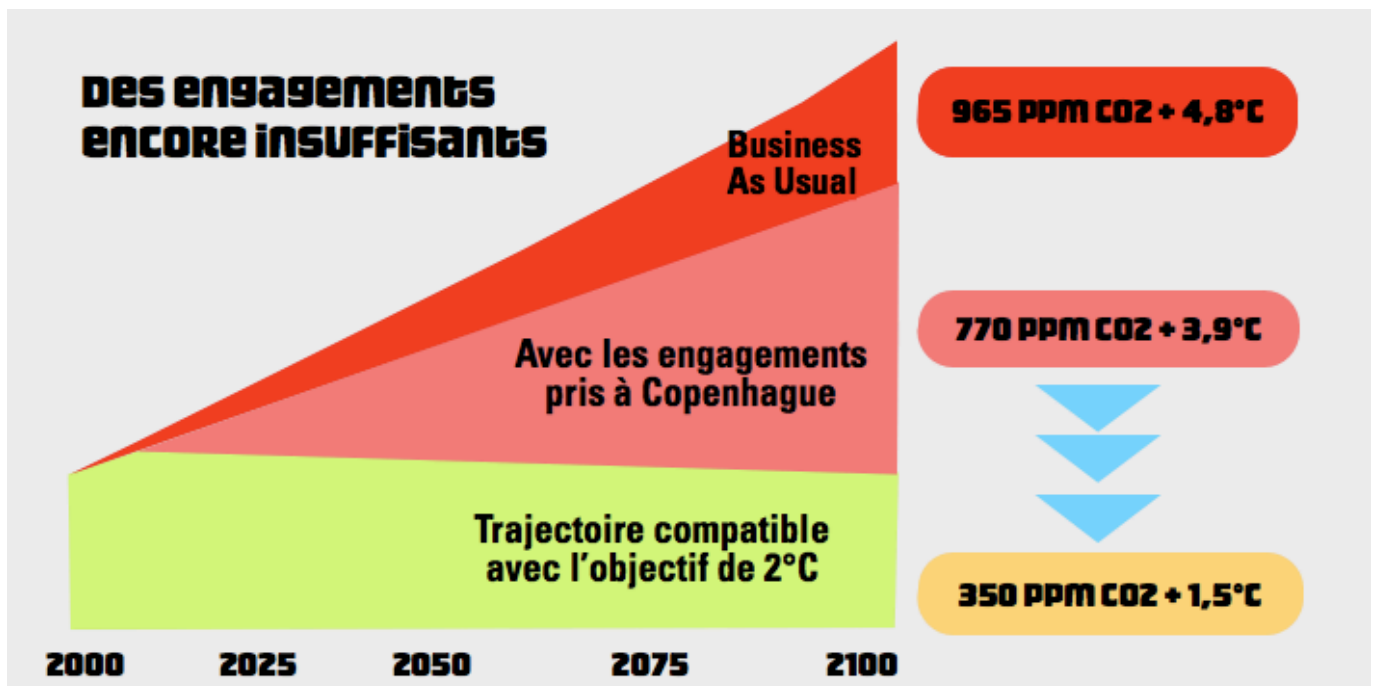
Le Brésil a annoncé un engagement de réduction de 39% de ses émissions de GES en 2020 par rapport au scénario tendanciel. La Chine s'est engagée à réduire l'intensité énergétique de son économie de 20% en 2010 par rapport aux niveaux de 2005, et a annoncé son intention de réduire l'intensité carbone de son PIB de 40% à 45% en 2020. Pour cela, 10% de l'énergie primaire sera issue d'énergies renouvelables en 2010, et 15% en 2020, des normes supérieures aux normes américaines sur la consommation des véhicules ont été élaborées, et un mécanisme de renchérissement du prix des carburants pour mieux les lier aux prix des marchés internationaux a été mis en place.

L'Inde s'est engagée à augmenter de 20% l'intensité énergétique de son économie d'ici 2016/2017. Dans l'accord de Copenhague, l'Inde a pris l'engagement de réduire de 20 à 25% l'intensité carbone de son économie d'ici 2020. Le Mexique s'est engagé vers une division par 2 des émissions en 2050 par rapport au scénario tendanciel (basé sur les émissions de 2000), et prévoit notamment la mise en place d'un marché du carbone, tandis que l'Afrique du Sud a proposé un plan de stabilisation puis de réduction de ses émissions autour de 2020-2025.

Cependant, **la plupart de ces actions sont soumises à la mise à disposition de financements internationaux pour accompagner la transition énergétique et climatique dans ces pays.** Cet élément constitue l'autre pierre angulaire des négociations de Durban, car en l'état, il n'existe pas de financements correspondant à l'engagement des pays industrialisés de financer au Sud la lutte contre le changement climatique à hauteur de 100 milliards de dollars par an d'ici 2020.

LES PRINCIPALES ATTENTES DE LA FNH SUR LE PROTOCOLE DE KYOTO

- ➔ **Ratifier une seconde période d'engagements** du protocole de Kyoto sur la période 2013-2020, avec une révision des objectifs en 2015, au moment de la publication du 5^e rapport d'analyse du GIEC.
- ➔ **Amplifier l'effort de réduction des émissions** afin que chacun des pays industrialisés ait un objectif se situant dans la fourchette des -25% à -40% recommandée par la Communauté scientifique :
 - Pour l'Union européenne, adopter un objectif de réduction de 30% de ses émissions d'ici 2020
 - Pour la France, adopter a minima un objectif de 25% de réduction de ses émissions d'ici 2020.



DES FINANCEMENTS INNOVANTS INDISPENSABLES

Abonder le fonds vert créé à Cancún au service d'un développement sobre en carbone

A Copenhague en 2009, les pays industrialisés se sont engagés à apporter 30 milliards de dollars entre 2010 et 2012 pour permettre l'émergence de stratégies de développement sobre en carbone dans les pays du Sud, mais aussi pour financer les besoins urgents d'adaptation. La conférence de Cancun a quant à elle créé un fonds vert pour le climat destiné à aider les pays en développement (et notamment les plus vulnérables). Ce fonds est indispensable pour aider ces pays à faire face aux impacts du changement climatique et à mettre en œuvre un développement économique plus respectueux de l'environnement. Il devrait s'élever à 100 milliards de dollars en 2020, même si aujourd'hui on ne sait pas d'où proviendront les fonds. Les pays présents n'ont en effet pas réussi à se mettre d'accord sur un programme de travail pour trouver de nouvelles sources de financements.

L'enjeu de Durban est donc double : il s'agit d'une part de s'assurer que les financements précoces initiés à Copenhague ne se tarissent pas en 2013, et d'autre part d'avancer sur les sources de financements innovantes.

1. TROUVER 100 MILLIARDS PAR AN D'ICI 2020

➔ La taxe sur les transactions financières internationales

Chaque jour, plus de 3000 milliards de dollars sont échangés sur les marchés financiers. Si certaines transactions sont indispensables au financement de l'économie réelle, d'autres sont purement spéculatives et ne visent qu'à rapporter de l'argent à court terme aux acteurs de la finance, sans impact positif sur le bien-être des populations.

Depuis plusieurs années, de nombreuses organisations, actives dans le domaine de la solidarité internationale ou de la protection de l'environnement demande **la mise en place d'une taxe sur ces transactions financières internationales, afin de contribuer à soutenir l'émergence d'un nouveau mode de développement sobre en carbone dans les pays les plus pauvres.**

Dans son récent rapport *Mettre à Profit L'Impact de l'innovation Pour Financer le Développement du 21e Siècle* Bill Gates souligne l'intérêt d'une telle taxe, qui est aussi appuyée par le récent rapport du FMI et de la

➔ La taxe sur les transactions financières internationales

Assiette : Entre 0,001% et 0,01% des transactions financières

Revenu : Entre 7 et 60 milliards de dollars US par an.

Affectation : Entre 25% et 50% pour la lutte contre le changement climatique, soit entre 7 et 27 milliards de dollars US par an.

Les supporters : France, Allemagne, quelques pays en développement

Les opposants : USA, Royaume Uni...

Banque mondiale. Le sommet du G20 à Cannes a permis de progresser sur la reconnaissance de cet instrument, auquel certains pays comme le Royaume-Uni ou les Etats-Unis restent hostiles.

L'un des enjeux de la conférence de Durban sera d'avancer dans la mise en oeuvre de cette nouvelle source de financement, au moins au niveau européen, pour qu'il puisse

très rapidement abonder le fonds vert pour le climat. C'est en tout cas l'engagement de la France et de Nicolas Sarkozy, qui porte ce dossier depuis plusieurs années.

➔ Mettre à contribution le transport maritime international

Le secteur du transport maritime représente environ 2% des émissions mondiales de GES, et échappe encore aujourd'hui à toute mesure de réduction de ses émissions. Depuis Bali en 2007, une réflexion a été lancée sur la possibilité de mettre en place une taxe sur le carburant utilisé par les navires, avec deux objectifs :

- Encourager le secteur à réduire ses émissions
- Dégager de nouvelles recettes pour financer la lutte contre le changement climatique dans les pays les plus pauvres.

Jusqu'à présent, les pays en développement se sont montrés hostiles à un tel mécanisme, dans la mesure où ce dernier peut porter atteinte à leur développement économique, et parfois compromettre l'atteinte des objectifs du développement, en renchérissant le coût des matières premières, notamment agricoles.

La FNH a proposé, en association avec plusieurs ONG, la mise en place d'un mécanisme de redistribution qui permettrait aux pays les plus pauvres de récupérer le montant de la taxe perçue, et donc de limiter l'impact de cette mesure. Cette proposition figure en bonne place dans différents rapports, et permettrait de mettre en place un mécanisme efficace, fortement incitatif pour le secteur et générateur de revenus importants.

Les revenus estimés d'une telle mesure sont en effet de l'ordre de 5 à 40 milliards de dollars par an selon le montant de la taxe perçue et le niveau de redistribution aux pays les plus pauvres. Discutée depuis de nombreuses années, il est essentiel que ce mécanisme vertueux d'un point de vue économique comme environnemental soit mis en place rapidement.

➔ **La taxe sur le transport maritime international**

Assiette : Entre 10\$ et 30\$ par tonne de CO2 émises

Revenu : Entre 5 et 40 milliards de dollars US par an.

Affectation : Une partie pour accompagner le secteur dans des actions d'efficacité énergétique, une partie pour la redistribution aux pays les plus vulnérables, et 50% à 75% pour la lutte contre le changement climatique dans les pays les plus vulnérables.

Les supporters : France, Allemagne, Union Européenne

Les opposants : Pays pétroliers, grands émergents.

➔ Ré-orienter les subventions aux énergies fossiles

Chaque année, les pays de l'OCDE subventionnent la production et la consommation d'énergie fossile à hauteur d'au moins 50 milliards de dollars. Ces financements interviennent aussi bien à la production (pour les entreprises qui exploitent les mines, raffinent les carburants...) qu'à la consommation (exonération de fiscalité pour certains secteurs comme le transport aérien en France par exemple).

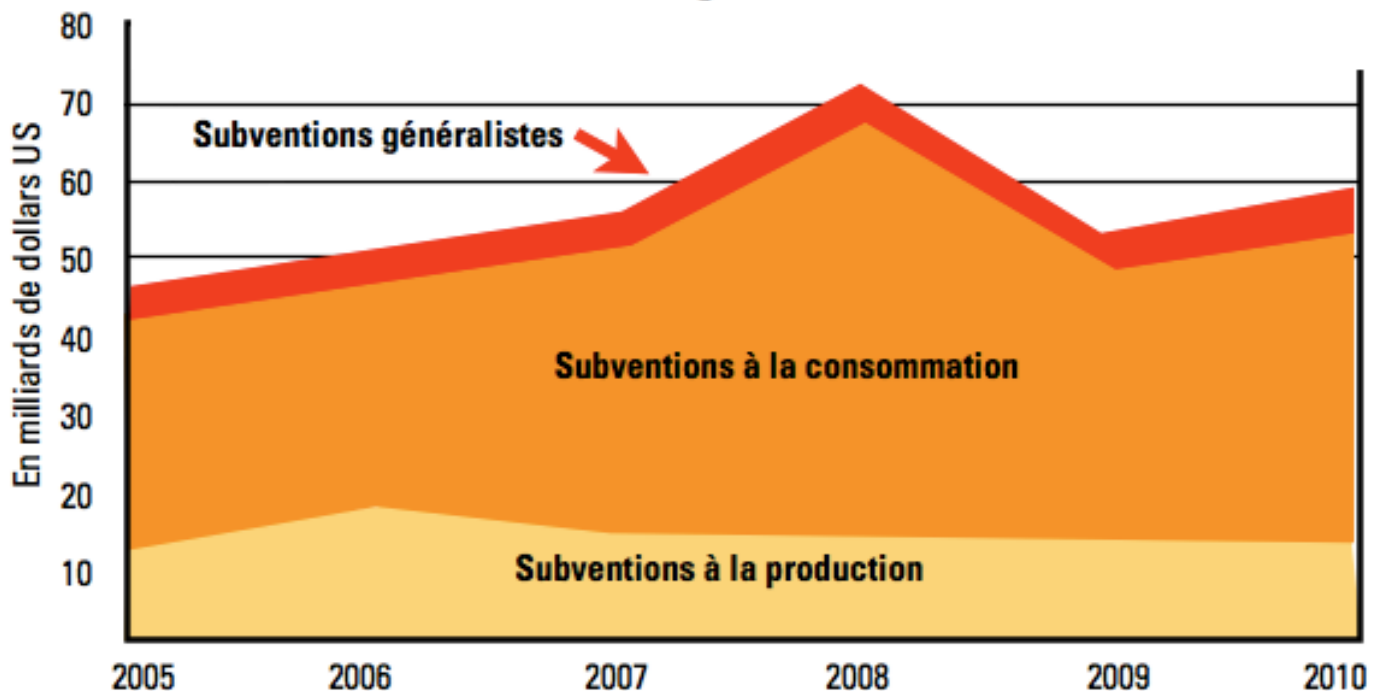
Dans le monde, ce sont plus de 400 milliards de financements publics qui sont consacrés au développement des énergies fossiles,

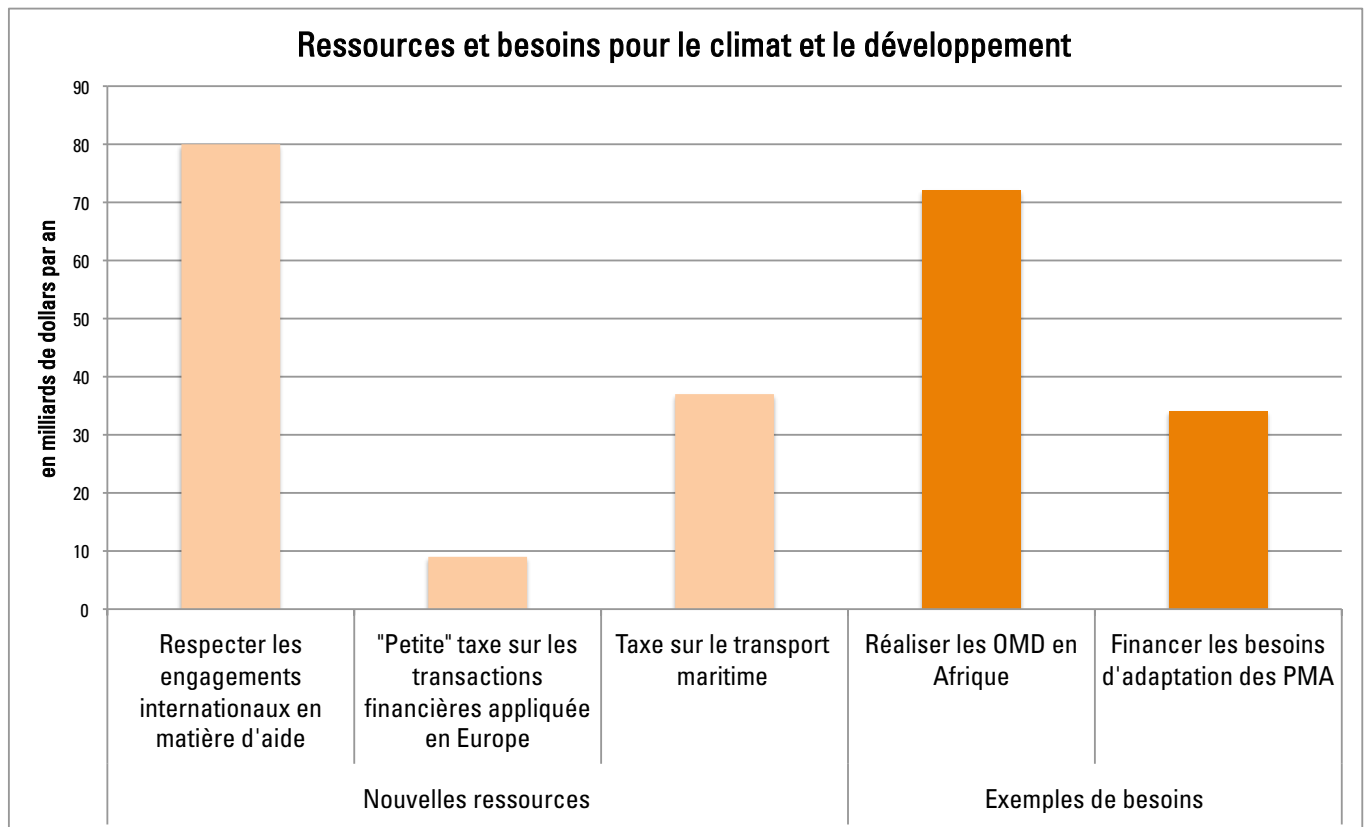
alors que celles-ci sont porteuses de risques environnementaux extrêmement élevés.

Si le sujet est à l'ordre du jour du G20 depuis plusieurs années, ce dossier avance peu. **Il est indispensable que les pays industrialisés mettent en place d'ici 2012 un plan de ré-orientation de ces subventions vers les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.**

Si la lutte contre le changement climatique est une priorité, il est en effet impensable de continuer à subventionner la production et la consommation d'énergies fossiles, principale cause du réchauffement de la planète.

Les subventions aux énergies fossiles au sein de l'OCDE





2. DES FINANCEMENTS DE TRANSITION INDISPENSABLES

➔ Prolonger l'engagement de Copenhague

Début 2013, les pays en développement, et en particulier les pays les plus pauvres risquent de se retrouver dans l'impasse, puisqu'aucun mécanisme de financement nouveau ne sera opérationnel à cette date. En effet, les 30 milliards de dollars engagés à Copenhague couvraient la période 2010-2012, et le retard pris par les décideurs politiques dans la mise en place de financements innovants met en danger les programmes concrets de lutte contre le changement climatique engagés dans les pays du Sud.

Afin de prolonger la dynamique amorcée à Cancún, où les pays en développement ont confirmé leur intention de mettre en place des actions de réduction de leurs émissions, à la condition que les pays du Nord y contribuent financièrement, il est nécessaire que ces derniers proposent des solutions de transitions. **Pour cela, des engagements concrets doivent être affirmés à Durban, afin de ne pas entraîner de rupture dans les projets de terrains, que ceux-ci concernent la lutte contre la déforestation, l'accès à l'énergie ou encore l'agriculture.**

3. DES RÈGLES DE GOUVERNANCE ÉQUILIBRÉES POUR LE FONDS VERT

➔ Mieux gérer les financements climat

Durban est aussi un point d'étape important dans l'opérationnalisation du fonds vert décidé à Cancun. Pour que ce dernier soit efficace et permette de répondre aux besoins essentiels des populations, il est indispensable de le doter de règles de gouvernance claires et transparentes.

Il est notamment fondamental d'associer les populations et les communautés locales dans les choix et les grandes orientations qui seront prises par le fonds verts. Aujourd'hui, le mode de fonctionnement des grandes agences de développement et des institutions financières internationales n'est en effet pas assez ouvert à la société civile. Pour cette raison de nombreux projets manquent de pertinence et d'efficacité. Des voies d'accès directes pour les communautés locales, généralement exclues de ce type de financements doivent aussi être prévues pour permettre aux ONG comme aux collectivités locales de développer des projets concrets dans le domaine de l'atténuation comme de l'adaptation.

Il est tout aussi important de bien associer les gouvernements des pays les plus pauvres, et notamment des PMA, qui n'ont pas accès au-

jourd'hui aux financements climat existants. Pour ces pays, il est essentiel de privilégier une politique de dons, car la plupart des actions, en particulier dans le domaine de l'adaptation au changement climatique ne peuvent pas, faute de rentabilité économique, être financées par des prêts, même à des conditions avantageuses par rapport au marché.

Enfin, il est nécessaire de renforcer les règles d'utilisation du fonds pour garantir une coordination entre l'ensemble des acteurs du développement. En effet, de nombreux bailleurs interviennent aujourd'hui, des grandes institutions financières internationales aux collectivités territoriales, en passant par les agences de développement nationales ou régionales. De cette hétérogénéité des acteurs peut surgir d'importantes incohérences dans les projets financés, et une dispersion des financements peu propices à la mise en place de vraies stratégies nationales (ou régionales) de développement sobre en carbone dans les pays du Sud. Il est donc essentiel que le fonds vert constitue un espace de coordination et d'harmonisation des financements de la lutte contre le changement climatique.

LES PRINCIPALES ATTENTES DE LA FNH SUR LES FINANCEMENTS

- ➔ **Affirmer dans une décision de Durban la volonté de parvenir à un accord sur les nouvelles sources de financement d'ici 2012, incluant :**
 - La mise en place d'une **taxe sur les transactions financières internationales** en partie affectée à la lutte contre le changement climatique.
 - La mise en place d'une **taxe sur le transport maritime international** incluant un mécanisme de redistribution pour les pays les plus vulnérables.
- ➔ **Des engagements clairs des pays industrialisés à continuer de financer la lutte contre le changement climatique dans les pays du Sud après 2012, afin de ne pas compromettre les premières actions déjà mises en place.**
- ➔ **La définition de règles claires de gouvernance pour le fonds vert, associant la société civile, et mettant l'accent sur l'accès au financements climat pour les pays les plus vulnérables, notamment africains.**

LA FNH PRÉSENTE À CANCÚN AUX CÔTÉS DU RÉSEAU CLIMAT DÉVELOPPEMENT

Le RÉSEAU CLIMAT & DÉVELOPPEMENT, créé par Enda Énergie et le Réseau Action Climat-France en 2007, et soutenu par la FNH depuis 2008, réunit aujourd'hui plus de cinquante ONG francophones, principalement africaines. Il est force de propositions sur les enjeux climat & développement, tant dans les négociations internationales que dans les stratégies locales de développement. En outre, il plaide pour une prise en compte des priorités des communautés les plus pauvres et les plus vulnérables dans les négociations internationales sur le climat.

➔ Pour aller plus loin :

Retrouvez la publication du Réseau Climat Développement sur la gouvernance des financements climat.



www.climatdeveloppement.org

ÉVOLUTION : CHAPITRE 2

pour un monde viable et solidaire

Modifier les comportements individuels et collectifs pour préserver notre planète, telle est la vocation, depuis plus de 20 ans, de la Fondation pour la Nature et l'Homme. Créée en 1990 par Nicolas Hulot et reconnue d'utilité publique en 1996, cette ONG dédiée à l'écologie est apolitique et non-confessionnelle.

Toutes ses actions sont guidées par la volonté de créer de la convergence avec l'ensemble des parties prenantes de la société, jusqu'aux acteurs politiques et économiques. Depuis 2005, ce sont ainsi plus de 850 000 personnes qui ont manifesté leur volonté d'agir avec la Fondation en participant à la campagne écocitoyenne du Défi pour la Terre ou en signant le Pacte écologique, qu'elle a proposé lors des élections présidentielles 2007.

Si les débats qui ont suivi, notamment dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, vont dans le bon sens, la Fondation pour la Nature et l'Homme pense qu'il faut amplifier la démarche engagée vers la définition d'un autre modèle de société, compatible avec les capacités de régénération de la planète et reposant sur la nécessaire solidarité entre tous les êtres vivants.

Un nouveau chapitre de l'histoire de notre évolution est à écrire. Pour apporter sa contribution, la Fondation a lancé en juin 2009 ÉVOLUTION : CHAPITRE 2. Plus qu'une campagne, il s'agit d'une nouvelle dynamique qui va désormais orienter l'ensemble de sa démarche. Être force de propositions, susciter la prise de conscience, mobiliser le plus grand nombre, exercer un lobbying d'intérêt général, soutenir et démultiplier des projets exemplaires... tels sont les moyens que la Fondation développe pour poursuivre son action. Son ambition : impulser une mutation profonde de nos sociétés dans une optique de justice sociale et de solidarité planétaire.

<http://www.fnh.org/>

